



République Française

Département de l'Hérault

Extrait du registre des délibérations

**Communauté de communes du Clermontais**

Date de la convocation	27 juin 2016	Séance du : 12 Juillet 2016
	<b>Votes : 38</b>	L'An Deux Mille Seize, et le douze juillet à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de BRIGNAC, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 30	Pour : 38	
Absents : 7	Contre : 0	
Représentés : 8	Abstention : 0	

Étaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Jean COSTES (Salasc), M. Gérald VALENTINI (Valmasclé).

Absents représentés :

Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran)  
 M. Denis MALLET (Cabrières) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras)  
 M. Marc FAVIER (Canet) représenté par M. Claude REVEL (Canet)  
 Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault)  
 M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault) représenté par M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault)  
 Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault) représentée par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault)  
 M. Olivier BRUN (Fontès) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan)  
 M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault) représenté par M. Bertrand ALEIX (Paulhan).

Absents : Mme Berthe BARRE (Ceyras), Mme GREGOIRE Arielle (Clermont l'Hérault), M. Georges GASC (Paulhan), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Eric VIDAL (Villeneuvevette).

**Objet : Service jeunesse – ALSH – Modification du règlement intérieur.**

Monsieur VALERO informe les membres du Conseil Communautaire que dans le cadre de l'utilisation du portail famille mis en place depuis 2015, tout paiement des factures s'opère obligatoirement par prélèvement automatique. Après plusieurs mois de fonctionnement de ce nouveau dispositif, plusieurs incidents bancaires (rejets de prélèvements) ont été constatés rendant difficiles l'encaissement des inscriptions.

En conséquence, il est proposé de modifier l'**article 9** du règlement intérieur comme suit :

« L'accès au portail famille sera suspendu jusqu'à la fin de l'année scolaire pour les familles dont les prélèvements automatiques seront rejetés trois fois ».

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé de Monsieur VALERO, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** les modifications du règlement intérieur des ALSH, telles que présentées ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES du CLERMONTAIS' around the top and 'HERAULT' at the bottom, with a central emblem depicting a seated figure holding a staff and a star above their head.

Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20160719-2016-07-12-29-DE  
Date de télétransmission : 19/07/2016  
Date de réception préfecture : 19/07/2016